

Office fédéral de l'agriculture OFAG  
3003 Berne

Par e-mail à : [schriftgutverwaltung@blw.admin.ch](mailto:schriftgutverwaltung@blw.admin.ch)

Berne, le 6 mars 2019 usam-No/Ri

## **Réponse à la consultation Politique agricole à partir de 2022**

Mesdames, Messieurs,

Plus grande organisation faïtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faïtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.

L'Union suisse des arts et métiers usam a étudié avec attention le projet de politique agricole à partir de 2022 PA22+ et vous soumet son appréciation.

L'usam soutient le fait de continuer à développer la politique agricole. En effet, l'agriculture ainsi que le secteur alimentaire vont être confrontés à de grands défis dans les années à venir : d'une part, la multiplicité des acteurs du marché et, d'autre part, les nouvelles attentes de la société qui modifient le marché vers une agriculture et des denrées alimentaires durables. Afin de faire face à ces nouveaux défis, des modifications de l'actuelle politique agricole doivent avoir lieu.

Après analyse des documents relatifs à la consultation, il n'apparaît pas de nécessité absolue de procéder aux modifications de loi proposées. Il est au contraire décevant de constater que les objectifs à atteindre manquent d'ambition et que le contenu des propositions de modification est extrêmement modéré. La politique agricole mise en consultation donne la forte impression d'être un projet environnemental. Le focus est mis sur la réalisation des objectifs des politiques environnementales et climatiques. La PA22+ semble piétiner alors qu'elle devrait conduire l'agriculture ainsi que le secteur alimentaire vers une optimisation du marché et soutenir un développement durable. Il est ainsi légitime de se demander si les propositions formulées dans ce projet amènent la dynamique nécessaire.

L'usam souhaite que la politique agricole à partir de 2022 intègre des mesures efficaces et concrètes pour arriver aux objectifs énoncés qui sont une augmentation de l'esprit d'entreprise, de la responsabilité individuelle et de la capacité innovatrice. Il s'agit de donner plus de responsabilités aux acteurs de l'agriculture et du secteur alimentaire en leur fixant des lignes directrices et des objectifs clairs et en les soutenant dans la réalisation de ces objectifs. Des conditions-cadre adéquates sont donc primordiales. Il faut ainsi prendre garde à ne pas écraser les entreprises du secteur agricole et alimentaire, avec des contrôles et des obligations administratives lourdes, mais les décharger. A l'avenir, il

s'agit ainsi de ne pas contrôler en se focalisant sur les détails, mais sur les objectifs. Cela réduirait également les doublons dans les contrôles, ce qui augmenterait l'efficacité.

L'objectif de la PA22+ devrait être de rendre les agriculteurs et les entreprises responsables et de leur laisser la liberté d'atteindre ces objectifs avec des solutions adaptées à chaque cas. L'usam considère que le renforcement de l'esprit d'entreprise et la liberté entrepreneuriale, couplés à une orientation davantage axée sur le marché, une plus grande responsabilité individuelle et une innovation accrue, sont des composantes essentielles d'une agriculture tournée vers l'avenir qui rende le secteur plus efficace, productif et concurrentiel. Ainsi, l'agriculture pourrait libérer pleinement son potentiel innovateur et l'esprit d'entreprise serait renforcé. Il faut que la politique agricole suisse s'adapte OU que la politique agricole puisse s'adapter ???, en permettant aux agriculteurs d'agir comme des entrepreneurs indépendants, capables de réagir aux opportunités et aux risques du marché. Ils devront faire preuve d'esprit d'innovation, se comporter comme de vrais entrepreneurs, accepter certains risques pour créer des chances. Les agriculteurs sont restés jusqu'ici protégés et pouvaient vivre avec le petit marché suisse. Cela doit changer.

L'usam soutient l'innovation et se prononce pour une agriculture efficace, productive et entrepreneuriale. L'agriculture fournit les aliments de première nécessité et joue un rôle essentiel dans la société. A ce titre, les agriculteurs doivent pouvoir vivre de leur production. La politique agricole doit davantage s'axer sur des exploitations qui sortent leur épingle du jeu en vivant de la commercialisation de produits qualitativement élevés. Cela permet de se distancier aussi bien de prix administrés par une économie planifiée que d'indemnités en tout genre. Dans ce sens, il n'est pas acceptable, ni souhaitable, que les subventions pour la préservation des paysages, la protection de l'environnement ou encore pour les énergies renouvelables gagnent en importance. Les soutiens accordés doivent avant tout permettre de produire des aliments de bonne qualité, issus d'une agriculture de proximité, respectueuse de l'environnement et conforme aux exigences sociales. Les surfaces agricoles sont un élément important dans l'aménagement du territoire, qui doit concilier les intérêts de l'ensemble de la société. Ainsi, les incitations doivent être aménagées de manière telle que les paysans puissent acquérir un revenu suffisant en se consacrant à leur activité principale, sans devoir exercer de plus en plus souvent des activités connexes ou artisanales. De telles activités ne doivent être autorisées, voire soutenues par l'Etat, que si les PME de la zone d'activité déterminante sur le plan économique ne s'en trouvent pas pénalisées d'un point de vue concurrentiel. L'usam combattra avec détermination les projets engendrant des distorsions de concurrence, aussi bien dans la législation que dans la mise en œuvre. Ainsi, en ce qui concerne la réglementation de l'encouragement des améliorations structurelles, il s'agit de s'assurer que là où l'agriculture est en concurrence directe avec les arts et métiers (magasins à la ferme, carnotzets ou encore nuitées sur la paille), tous les acteurs soient sur un pied d'égalité.

Conformément à la demande du Conseil national, le Conseil fédéral a maintenu dans son projet la protection douanière et les soutiens au marché et a ainsi décidé d'opérer une séparation claire entre la politique économique et la politique agricole. L'usam regrette que toute volonté d'ouverture des frontières aux produits agricoles, de renforcement des accords de libre-échange et de réduction de la protection douanière ait été abandonnée et doute que cette séparation puisse être maintenue à l'avenir. Le Conseil fédéral ainsi que le Parlement continuent les négociations traitées ??? de libre-échange, nouveaux et existants, qui impacteront aussi les secteurs agricole et alimentaire. Le fait que la Suisse importe près de 50% de ses besoins alimentaires souligne l'importance d'une meilleure interconnexion internationale. Cela bénéficiera également à la sécurité alimentaire. Il est donc temps d'abolir le protectionnisme agricole suisse, d'assurer une neutralité de concurrence en mettant en place des solutions viables qui ne portent pas préjudice aux branches concernées en regard vis-à-vis? des pays limitrophes et de permettre un meilleur accès aux marchés par la signature de nouveaux accords de libre-échange bilatéraux et par la modernisation des accords existants.

Quant aux mesures offrant une alternative à l'initiative populaire « Pour une eau potable propre » et « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse », l'usam se positionne de manière critique. Bien que le rejet de ces initiatives dangereuses soit incontesté, il est extrêmement étonnant d'entrer en matière sur des initiatives qui n'ont pas encore passées devant le peuple. De plus, compte tenu de l'ordre

chronologique du traitement des initiatives au Parlement et de la date de votation, des problèmes de coordination et donc d'insécurité juridique se poseront.

La numérisation devrait également être encouragée dans les secteurs agricoles et alimentaires dans le cadre de la politique agricole 22+. Elle offre en effet un grand potentiel d'allègement administratif pour les agriculteurs. Il faut ainsi miser sur des solutions qui engendrent une réduction de la charge administrative. La souveraineté des données devrait cependant être clairement définie. En ce sens, l'usam salue qu'un des objectifs de la PA22+ soit la déréglementation. Or le système complexe proposé pour les paiements directs ne remplit pas cet objectif. Outre la charge pour chaque agriculteur et acteur du marché, celle des autorités n'est pas à sous-estimer, surtout au regard du monitoring à mettre en place. La mise en place d'une plateforme dédiée aux exportations agricoles est saluée, il s'agira néanmoins d'en définir le financement. L'usam exige une définition claire de la question du financement des mesures d'accompagnement et des délais transitoires. Il s'agit aussi d'abolir systématiquement les doublons dans les questions budgétaires.

Bien que l'usam salue l'objectif de la PA22+ de procéder à une déréglementation, force est de constater que le projet manque sa cible. Le système extrêmement complexe des paiements directs en est la preuve. Outre la charge administrative pour les agriculteurs et autres acteurs du marché, il s'agit de prendre en compte la charge pour les autorités publiques. Le monitoring et le système de sanction sont extrêmement lourds.

Pour terminer, l'usam refuse l'introduction d'un système AOP-IGP. Le classement actuel des vins suisses comporte trois catégories, l'appellation d'origine contrôlée, le vin de pays et le vin de table. Le projet PA22+ prévoit deux catégories, les vins avec indications géographiques et les vins sans indication géographique. La première est cependant segmentée en Appellation d'origine protégée (AOP) et en Indication géographique protégée (IGP). Le projet de modification de la loi sur l'agriculture prévoit différents changements de systèmes, notamment celui du passage du système des AOC viticoles à celui des AOP-IGP. Cela implique la modification des articles 63 et 64. Ce projet ne répond aucunement à une demande émanant de la profession. Il a pour objectif de transférer à la branche la responsabilité de son organisation. Toutefois, il est impossible de modéliser l'application de ces deux articles et d'évaluer comment ils renforceraient l'entrepreneuriat et permettraient de mieux commercialiser le vin suisse. En effet, il manque une analyse de marché pour déterminer plus précisément les éventuels effets positifs d'un nouveau système et la nécessité de la réforme. Les propositions de cette consultation ne semblent pas répondre à un impératif légal et les conséquences économiques ne sont que partiellement évaluées. La diversité du vignoble et sa petite taille ne font que renforcer les craintes d'une mise en place d'un système uniforme pour toute la Suisse, rendant les comparaisons internationales peu crédibles par rapport à une application suisse. En général, l'usam refuse l'introduction d'un système AOP-IGP à l'heure actuelle. Avant toute éventuelle progression dans l'évolution de ce projet, il s'agira véritablement de convenir des critères entre la Confédération et la branche.

Nous vous remercions par avance pour la prise en considération de nos arguments dans votre processus décisionnel et restons à votre disposition pour tout complément d'information ou pour un entretien.

Meilleures salutations,

**Union suisse des arts et métiers usam**



Hans-Ulrich Bigler  
Directeur, conseiller national



Hélène Noirjean  
Responsable du dossier